



Complement de ressource à l'aah

Par **BEATRICE**, le **02/02/2009** à **16:30**

Bonjour,
je suis en incapacité d'un taux à 80%, au mois de juin 2008, j'ai demandé le droit à un complément de ressources d'un montant de 179€ par mois auquel j'ai eu droit à la date du 1er Juillet 2008, mais à ce jour, l'organisme payant ne daigne me payer le retard qui est de 5mois, car à la date du 6 janvier j'ai reçu les 179€ mais pas de retard, ayant écrit plusieurs fois au directeur de cet organisme il ne veut en aucun cas me payer, que doit-je faire?
Merci de me répondre, et dans l'attente de vous lire, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations

Par **domi**, le **02/02/2009** à **17:38**

Bonsoir , quelles raisons vous donne-t-on pour ne pas vous régler ?le complément doit être payé à compter du premier jour du mois civil suivant celui du dépôt de la demande.Il est suspendu si vous séjournez dans un établissement de santé , ce qui ne semble pas être votre cas ! Envoyez une LRAR à l'organisme payeur et mettez les en demeure de vous régler les sommes dûes ! Domi

Par **BEATRICE**, le **02/02/2009** à **20:04**

Bonsoir Domi,
les raisons que l'on me donne c'est que pour eux je n'étais pas reconnu à 80% en 2005, mais dernièrement j'ai retrouvé un courrier justifiant ma prise à 80% au 1er novembre 2004, j'ai

écris plusieurs fois en LRAR en envoyant une photocopie de ce courrier au directeur mais je n'ai jamais eu de réponse positive...
j'ai essayé de voir avec un avocat, mais malheureusement je ne peux pas me permettre de le payer car je ne touche que 600€ par mois.

Par **domi**, le **02/02/2009** à **20:10**

bonsoir Béatrice , contactez votre mairie ! Les mairies organisent des RDV gratuits avec des avocats , on vous renseignera sur la marche à suivre ! bon courage et tenez nous au courant !
Sinon , faites une demande d'aide juridictionnelle . Domi

Par **mulotte13**, le **05/02/2009** à **11:59**

au cours de ce temps passé as-tu retravaillé? car si oui ils peuvent se baser sur le fait que tu aies dépasser les plafonds car pour obtenir les compléments d'aah les conditions sont bien précises

Par **BEATRICE**, le **05/02/2009** à **12:44**

non, je n'ai pas travaillé, cela fait 7 ans que je suis handicapé

Par **mulotte13**, le **05/02/2009** à **13:10**

alors je comprends pas pourquoi